

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Compte
administratif du
budget principal de
la Communauté de
Communes du Canton
de Saint-Simon pour
l'exercice 2016.**

==

**RAPPORTEUR
M. le secrétaire
de séance**

Date de convocation :
13/06/17

Date d'affichage :
14/06/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Matthieu GRESSIER

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		222 443,24		46 370,67
Opérations de l'exercice	3 721 245,26	3 860 685,63	1 075 339,29	947 452,82
TOTAUX	3 721 245,26	4 083 128,87	1 075 339,29	993 823,49
Résultats de clôture		361 883,61	81 515,80	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		361 883,61	81 515,80	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget principal pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté concernant son compte de gestion.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD, M. Paul GIRONDE, M. Christian HUGUET, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD,
Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39748A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté Com St-Simon

Numéro SIRET : 24020052700036

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINT-SIMON

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : CDC ST SIMON

ANNEE 2016

Code INSEE 02199	Communauté Com St-Simon CDC ST SIMON	CA 2016
----------------------------	------------------------------------------------	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	10 445
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	89
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	98,45%	0,00%
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	7,45%	0,00%
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	28,09%	0,00%
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	10,88%	0,00%
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 721 245,26	G	3 860 685.63
	Section d'investissement	B	1 075 339.29	H	947 452.82
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	222 443.24 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	46 370.67 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			4 796 584.55 = A+B+C+D		5 076 952.36 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	0.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		0.00 = E+F		0.00 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 721 245.26	= G+I+K	4 083 128.87
	Section d'investissement	= B+D+F	1 075 339.29	= H+J+L	993 823.49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 796 584.55	= G+H+I+J+K+L	5 076 952.36

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	511 781,00	453 356,65	0,00	0,00	58 404,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 399 308,00	1 367 620,33	0,00	0,00	31 687,67
014	Atténuations de produits	990 068,00	990 066,28	0,00	0,00	1,72
85	Autres charges de gestion courante	625 200,00	609 399,75	0,00	0,00	15 800,25
Total des dépenses de gestion courante		3 526 337,00	3 420 443,01	0,00	0,00	105 893,99
66	Charges financières	58 000,00	54 001,24	0,00	0,00	3 998,76
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	1 755,20	0,00	0,00	744,80
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	46 999,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 633 836,00	3 476 199,45	0,00	0,00	157 636,55
023	Virement à la section d'investissement (2)	100 043,24				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	257 000,00	245 045,81			11 954,19
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		357 043,24	245 045,81			111 997,43
TOTAL		3 990 879,24	3 721 245,26	0,00	0,00	269 633,98
Pour information		⁽³⁾				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	49 567,10	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	232 030,00	214 501,24	0,00	0,00	17 528,76
73	Impôts et taxes	2 279 814,00	2 397 320,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 073 992,00	1 070 502,64	0,00	0,00	3 489,36
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	69 429,85	0,00	0,00	570,15
Total des recettes de gestion courante		3 695 836,00	3 801 320,83	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	3 600,00	3 368,14	0,00	0,00	231,86
77	Produits exceptionnels	500,00	5 876,66	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 699 936,00	3 810 565,63	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	68 500,00	50 120,00			18 380,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		68 500,00	50 120,00			18 380,00
TOTAL		3 768 436,00	3 860 685,63	0,00	0,00	0,00
Pour information		⁽³⁾				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		222 443,24				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 970,00	2 968,73	0,00	9 001,27
204	Subventions d'équipement versées	12 000,00	7 151,00	0,00	4 849,00
21	Immobilisations corporelles	1 060 928,24	877 163,02	0,00	183 765,22
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 000,00	33 715,65	0,00	74 284,35
Total des dépenses d'équipement		1 192 898,24	920 998,40	0,00	271 899,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00	104 220,89	0,00	1 779,11
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		106 000,00	104 220,89	0,00	1 779,11
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 298 898,24	1 025 219,29	0,00	273 678,95
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	68 500,00	50 120,00		18 380,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		68 500,00	50 120,00		18 380,00
TOTAL		1 367 398,24	1 075 339,29	0,00	292 058,95
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	372 277,00	127 016,53	0,00	245 260,47
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		472 277,00	227 016,53	0,00	245 260,47
21	Immobilisations corporelles	0,00	194,79	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	68 000,00	67 244,58	0,00	755,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	143 164,00	127 201,00	0,00	15 963,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	276 543,33	276 543,33	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	232,60	0,00	1 767,40
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	3 974,18	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		491 707,33	475 390,48	0,00	16 316,85
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		963 984,33	702 407,01	0,00	261 577,32
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	100 043,24			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	257 000,00	245 045,81		11 954,19
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		357 043,24	245 045,81		11 954,19
TOTAL		1 321 027,57	947 452,82	0,00	373 574,75
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		46 370,67			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	453 356,65		453 356,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 367 620,33		1 367 620,33
014	Atténuations de produits	990 066,28		990 066,28
65	Autres charges de gestion courante	609 399,75		609 399,75
66	Charges financières	54 001,24	0,00	54 001,24
67	Charges exceptionnelles	1 755,20	0,00	1 755,20
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	245 045,81	245 045,81
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 476 199,45	245 045,81	3 721 245,26
	Pour information			
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	50 120,00	50 120,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	104 220,89	0,00	104 220,89
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 968,73	0,00	2 968,73
204	Subventions d'équipements versés	7 151,00	0,00	7 151,00
21	Immobilisations corporelles (6)	877 163,02	0,00	877 163,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	33 715,65	0,00	33 715,65
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 025 219,29	50 120,00	1 075 339,29
	Pour information			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	49 567,10		49 567,10
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	214 501,24		214 501,24
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 397 320,00		2 397 320,00
74	Dotations, subventions et participations	1 070 502,64		1 070 502,64
75	Autres produits de gestion courante	69 429,85		69 429,85
76	Produits financiers	3 368,14	0,00	3 368,14
77	Produits Exceptionnels	5 876,66	50 120,00	55 996,66
	Recettes de fonctionnement - Total	3 810 565,63	50 120,00	3 860 685,63
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015			222 443,24

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	127 201,00	0,00	127 201,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	276 543,33		276 543,33
13	Subventions d'investissement	127 016,53	0,00	127 016,53
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	100 232,60	0,00	100 232,60
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	194,79	0,00	194,79
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	67 244,58	0,00	67 244,58
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 974,18	0,00	3 974,18
28	Amortissements des immobilisations		245 045,81	245 045,81
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	702 407,01	245 045,81	947 452,82
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015			46 370,67

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	511 761,00	453 356,65	0,00	0,00	58 404,35
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 379,10	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	15 500,00	13 357,10	0,00	0,00	2 142,90
60621	Combustibles	24 000,00	13 247,67	0,00	0,00	10 752,33
60622	Carburants	40 000,00	38 755,96	0,00	0,00	1 244,04
60623	Alimentation	850,00	498,95	0,00	0,00	351,05
60624	Produits de traitement	800,00	800,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 900,00	10 483,55	0,00	0,00	1 416,45
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	4 628,87	0,00	0,00	371,13
60632	Fournitures de petit équipement	37 000,00	32 633,66	0,00	0,00	4 366,34
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	204,86	0,00	0,00	795,14
60636	Vêtements de travail	2 300,00	3 048,73	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 300,00	2 910,95	0,00	0,00	389,05
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et r	6 500,00	5 513,87	0,00	0,00	986,13
6068	Autres matières et fournitures	0,00	459,20	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	95 000,00	110 053,09	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 000,00	21 390,32	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	6 500,00	10 326,66	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	2 000,00	564,60	0,00	0,00	1 435,40
615232	Entretien et réparations réseaux	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61551	Matériel roulant	26 500,00	21 533,26	0,00	0,00	4 966,74
61558	Autres biens mobiliers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6156	Maintenance	23 000,00	26 006,97	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	19 100,00	18 691,44	0,00	0,00	408,56
6182	Documentation générale et technique	700,00	685,79	0,00	0,00	14,21
6184	Versements à des organismes de formation	12 500,00	7 092,00	0,00	0,00	5 408,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 100,00	2 200,89	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	3 200,00	3 146,10	0,00	0,00	53,90
6237	Publications	6 400,00	4 490,40	0,00	0,00	1 909,60
6247	Transports collectifs	9 200,00	6 980,86	0,00	0,00	2 219,14
6251	Voyages et déplacements	3 300,00	3 011,10	0,00	0,00	288,90
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	28 301,00	25 938,13	0,00	0,00	2 362,87
6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	7 869,90	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	12 310,21	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	241,70	0,00	0,00	258,30
6281	Concours divers (cotisations...)	750,00	516,98	0,00	0,00	233,02
62875	Aux communes membres du GFP	3 860,00	0,00	0,00	0,00	3 860,00
62878	A d'autres organismes	32 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
6288	Autres services extérieurs	29 500,00	29 644,80	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	5 500,00	3 791,00	0,00	0,00	1 709,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	700,00	672,00	0,00	0,00	28,00
6358	Autres droits	2 200,00	1 357,05	0,00	0,00	842,95
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	7 700,00	5 918,93	0,00	0,00	1 781,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 399 308,00	1 367 620,33	0,00	0,00	31 687,67
6217	Personnel affecté par la commune membre du	0,00	1 284,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	2 568,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00	4 159,14	0,00	0,00	840,86
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 400,00	13 785,92	0,00	0,00	1 614,08
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	3 000,00	2 550,03	0,00	0,00	449,97
6411	Personnel titulaire	668 000,00	668 972,11	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	195 200,00	179 192,97	0,00	0,00	16 007,03
64162	Emplois d'avenir	69 400,00	75 460,98	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	166 000,00	156 767,39	0,00	0,00	9 232,61
6453	Cotisations aux caisses de retraite	182 000,00	177 117,44	0,00	0,00	4 882,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 000,00	16 285,97	0,00	0,00	714,03
6455	Cotisations pour assurance du personnel	64 200,00	57 663,99	0,00	0,00	6 536,01
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	10 308,00	10 092,39	0,00	0,00	215,61
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 800,00	1 720,00	0,00	0,00	2 080,00
014	Atténuations de produits	990 068,00	990 066,28	0,00	0,00	1,72
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	3 461,00	3 460,00	0,00	0,00	1,00
73921	Attributions de compensation	566 793,00	566 792,28	0,00	0,00	0,72
73923	Reversements sur FNGIR	419 814,00	419 814,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	625 200,00	609 399,75	0,00	0,00	15 800,25
651	Redevances pour concessions, brevets, licenc	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6531	Indemnités	64 000,00	62 064,99	0,00	0,00	1 935,01
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 655,52	0,00	0,00	0,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 700,00	5 555,47	0,00	0,00	144,53
6535	Formation	0,00	47,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
65541	Contributions au fonds de compensation des c	0,00	431 267,22	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	436 000,00	6 721,65	0,00	0,00	429 278,35
6558	Autres contributions obligatoires	51 000,00	45 745,23	0,00	0,00	5 254,77
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	62 000,00	55 342,67	0,00	0,00	6 657,33
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		3 526 337,00	3 420 443,01	0,00	0,00	105 893,99
66	Charges financières (b)	58 000,00	54 001,24	0,00	0,00	3 998,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	58 000,00	54 001,24	0,00	0,00	3 998,76
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	1 755,20	0,00	0,00	744,80
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	745,20	0,00	0,00	754,80
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	46 999,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		3 633 836,00	3 476 199,45	0,00	0,00	157 636,55
023	Virement à la section d'investissement	100 043,24	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	257 000,00	245 045,81			11 954,19
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	257 000,00	245 045,81			11 954,19
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		357 043,24	245 045,81			111 997,43
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		357 043,24	245 045,81			111 997,43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 990 879,24	3 721 245,26	0,00	0,00	269 633,98
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	49 567,10	0,00	0,00	0,00
6091	de matières premières (et fournitures)	0,00	104,43	0,00	0,00	0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur service	0,00	193,32	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00	43 450,35	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	5 819,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	232 030,00	214 501,24	0,00	0,00	17 528,76
7013	Vente de produits résiduels	81 380,00	66 468,07	0,00	0,00	14 911,93
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère commercial	26 000,00	21 915,00	0,00	0,00	4 085,00
70632	A caractère de loisirs	23 000,00	18 649,92	0,00	0,00	4 350,08
7066	Redevances et droits des services à caractère social	70 000,00	77 940,01	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
70871	par la collectivité de rattachement	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	11 000,00	9 028,24	0,00	0,00	1 971,76
73	Impôts et taxes	2 279 814,00	2 397 320,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 258 854,00	1 359 135,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	149 384,00	149 385,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	8 835,00	8 096,00	0,00	0,00	739,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réserve	72 009,00	73 598,00	0,00	0,00	0,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales	72 305,00	87 272,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	718 427,00	719 834,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 073 992,00	1 070 502,64	0,00	0,00	3 489,36
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	276 723,00	274 008,00	0,00	0,00	2 715,00
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	155 000,00	152 235,00	0,00	0,00	2 765,00
74718	Autres	60 000,00	61 865,92	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	64 000,00	40 629,50	0,00	0,00	23 370,50
74741	Communes membres du GFP	9 000,00	1 055,00	0,00	0,00	7 945,00
74748	Autres communes	12 000,00	18 238,93	0,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	380 000,00	404 358,22	0,00	0,00	0,00
7481	Attributions sur le versement représentatif d'impôts	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la consommation	0,00	34 850,00	0,00	0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxes	0,00	1 663,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	15 000,00	18 099,07	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00	32,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe	0,00	1 158,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe	72 269,00	62 310,00	0,00	0,00	9 959,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	69 429,85	0,00	0,00	570,15
752	Revenus des immeubles	70 000,00	69 429,84	0,00	0,00	570,16
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		3 695 836,00	3 801 320,83	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	3 600,00	3 368,14	0,00	0,00	231,86
7688	Autres produits financiers	3 600,00	3 368,14	0,00	0,00	231,86
77	Produits exceptionnels (c)	500,00	5 876,66	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	811,22	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	500,00	5 065,44	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 699 936,00	3 810 565,63	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 500,00	50 120,00			18 380,00
722	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00			5 000,00
777	Quote-part des subventions d'investissement tra	63 500,00	50 120,00			13 380,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		68 500,00	50 120,00			18 380,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 768 436,00	3 860 685,63	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015		222 443,24				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 970,00	2 968,73	0,00	9 001,27
2031	Frais d'études	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
2051	Concessions et droits similaires	2 970,00	2 968,73	0,00	1,27
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	12 000,00	7 151,00	0,00	4 849,00
2041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	12 000,00	7 151,00	0,00	4 849,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 060 928,24	877 163,02	0,00	183 765,22
2132	Immeubles de rapport	26 600,00	27 329,60	0,00	0,00
2138	Autres constructions	648 000,00	664 469,71	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	70 000,00	61 365,36	0,00	8 634,64
2152	Installations de voirie	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	37 922,00	0,00	0,00	37 922,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	46 500,00	10 038,34	0,00	36 461,66
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	100 000,00	75 816,38	0,00	24 183,62
2184	Mobilier	19 800,00	0,00	0,00	19 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	107 606,24	38 143,63	0,00	69 462,61
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	108 000,00	33 715,65	0,00	74 284,35
2315	Installations, matériel et outillage techniques	108 000,00	33 715,65	0,00	74 284,35
Total des dépenses d'équipement		1 192 898,24	920 998,40	0,00	271 899,84
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00	104 220,89	0,00	1 779,11
1641	Emprunts en euros	103 000,00	100 848,60	0,00	2 151,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	324,44	0,00	2 675,56
16818	Autres prêteurs	0,00	3 047,85	0,00	0,00
Total des dépenses financières		106 000,00	104 220,89	0,00	1 779,11
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 298 898,24	1 025 219,29	0,00	273 678,95
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	68 500,00	50 120,00		18 380,00
	Charges transférées (6)	68 500,00	50 120,00		18 380,00
13911	Etat et établissements nationaux	20 000,00	8 246,17		11 753,83
13912	Régions	5 000,00	4 447,05		552,95
13913	Départements	19 500,00	22 175,35		0,00
13918	Autres	6 000,00	1 971,01		4 028,99
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	13 000,00	13 280,42		0,00
2132	Immeubles de rapport	5 000,00	0,00		5 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		68 500,00	50 120,00		18 380,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 367 398,24	1 075 339,29	0,00	292 058,95
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	372 277.00	127 016,53	0,00	245 260.47
1312	Régions	97 600.00	3 600,98	0,00	93 999.02
1313	Départements	179 726.00	43 757,91	0,00	135 968.09
1318	Autres	51 800.00	0,00	0,00	51 800.00
1323	Départements	0.00	59 288,64	0,00	0.00
1331	Dotations d'équipement des territoires ruraux	43 151.00	20 369,00	0,00	22 782.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000.00	100 000,00	0,00	0.00
1641	Emprunts en euros	100 000.00	100 000,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		472 277.00	227 016,53	0,00	245 260.47
10	Dotations, fonds divers et réserves	419 707.33	403 744,33	0,00	15 963.00
10222	F.C.T.V.A.	143 164.00	127 201,00	0,00	15 963.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	276 543.33	276 543,33	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	232,60	0,00	1 767.40
21	Immobilisations corporelles	0.00	194,79	0,00	0.00
2132	Immeubles de rapport	0.00	194,79	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	68 000.00	67 244,58	0,00	755.42
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	68 000.00	67 244,58	0,00	755.42
27	Autres immobilisations financières	2 000.00	3 974,18	0,00	0.00
276341	Communes membres du GFP	2 000.00	3 974,18	0,00	0.00
Total des recettes financières		491 707.33	475 390,48	0,00	16 316.85
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		963 984.33	702 407,01	0,00	261 577.32
021	Virement de la section de fonctionnement	100 043.24			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	257 000.00	245 045,81		11 954.19
28031	Amortissements des frais d'études	7 000.00	10 088,71		0.00
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0.00	6 574,90		0.00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	0.00	723,83		0.00
28041511	GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	0.00	200,00		0.00
28041581	Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00	966,00		0.00
2804182	Autres org publics - Bâtiments et installations	0.00	1 340,68		0.00
28051	Concessions et droits similaires	2 500.00	2 308,56		191.44
2811	Terrains de gisement	0.00	0,00		0.00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	3 500.00	3 120,14		379.86
281311	Hôtel de ville	19 000.00	0,00		19 000.00
281318	Autres bâtiments publics	0.00	19 874,12		0.00
28132	Immeubles de rapport	19 000.00	19 897,89		0.00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des consi	10 600.00	10 811,36		0.00
28138	Autres constructions	14 000.00	3 017,67		10 982.33
28141	Bâtiments publics	6 700.00	0,00		6 700.00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	3 500.00	0,00		3 550.00
28151	Réseaux de voirie	500.00	448,12		51.88
28152	Installations de voirie	2 600.00	2 279,73		320.27
281531	Réseaux d'adduction d'eau	6 000.00	5 745,45		254.55
281538	Autres réseaux	0.00	1 612,31		0.00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0.00	1 451,53		0.00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	19 000.00	24 624,07		0.00
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	250.00	251,55		0.00
28182	Matériel de transport	67 000.00	57 307,37		9 692.63

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 800,00	246,00		1 554,00
28184	Mobilier	20 000,00	18 887,73		1 112,27
28188	Autres immobilisations corporelles	54 000,00	53 268,09		731,91
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		357 043,24	245 045,81		111 997,43
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		357 043,24	245 045,81		111 997,43
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 321 027,57	947 452,82	0,00	373 574,75
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		46 370,67			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	^A 0,00	0,00	0,00	^B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON		CA	2016
----------------------------------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
CREDITS DE TRESORERIE (1)		A2.1

519	Crédits de trésorerie (Total)	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
						Intérêts (3)	Remboursement du tirage	

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
163 Emprunts obligataires (total)					87 000,00									
98411603038	CRCA	24/04/2012		05/07/2013	87 000,00	F		4.11	4.48685		A	X	N	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					2 158 048,76									
0867503					2 158 048,76									
1	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	01/12/1999		01/12/1999	82 322,47	R		2.55	3.16772		A	X	N	A-1
2	CIL-JUNIOLOGI	31/12/1999		31/12/1999	13 263,06	F		1.0	1.08795		A	X	N	A-1
3	CIL-JUNIOLOGI	31/12/1999		31/12/1999	5 840,61	F		1.0	1.08795		A	X	N	A-1
4	CIL-JUNIOLOGI	31/12/2000		31/12/2000	18 720,74	F		1.0	1.08795		A	X	N	A-1
0925836	CIL-JUNIOLOGI	31/12/2000		31/12/2000	37 822,80	F		1.0	1.08795		A	X	N	A-1
59771901000	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	01/09/2001		01/09/2001	138 728,61	R		3.05	3.29895		A	X	N	A-1
E03AL068	CRCA	19/06/2003		05/06/2004	38 112,25	F		3.9	5.39856		A	X	N	A-1
05AL0131	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2004		25/05/2004	84 322,53	F		4.16	5.29327		A	X	N	A-1
98280367554	CAISSE D'EPARGNE	25/04/2005		25/04/2006	100 000,00	V		2.25	2.1431		A	X	N	A-1
99295554462	CRCA	09/06/2005		05/06/2006	92 150,00	F		3.85	4.25034		A	X	N	A-1
08AL094	CRCA	10/07/2006		05/07/2007	175 000,00	F		4.04	4.46548		A	X	N	A-1
98338533422	CAISSE D'EPARGNE	02/06/2008		25/11/2008	257 193,95	R		4.69	4.72641		A	X	N	B-1
0856679	CRCA	06/11/2007		05/12/2008	80 000,00	F		4.6	5.84259		A	X	N	A-1
08AL095	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	01/05/1999		01/05/2009	21 190,41	R		2.8	2.71301		A	X	N	A-1
1132815	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2009		25/05/2009	496 918,43	R		4.68	5.21851		A	X	N	B-1
MON502783EUR	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	01/06/2010		01/06/2010	281 663,00	R		2.6	2.70844		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE	10/09/2012		25/01/2014	55 000,00	F		5.16	5.2124		A	X	N	A-1
	LA BANQUE POSTALE	18/02/2015		01/05/2017	180 000,00	F		1.82	1.81732		A	X	N	A-1
Total général					2 245 048,76									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Emprunts et Dettes au 31/12/2016						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		19 178,91					18 421,78	1 545,39	0,00	0,00
163 Emprunts obligataires (total)		0,00		19 178,91					18 421,78	1 545,39	0,00	0,00
98411603038		0,00		19 178,91	0,58 F		4,48685		18 421,78	1 545,39	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 487 314,84					79 833,92	53 382,22	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 487 314,84					79 833,92	53 382,22	0,00	30 644,15
0867503		0,00		32 940,02	7,00 R		3,16772		4 248,45	948,33	0,00	30 644,15
1		0,00		4 051,98	7,00 F		1,08795		556,15	46,08	0,00	70,00
2		0,00		1 723,29	7,00 F		1,08795		236,52	19,60	0,00	0,11
3		0,00		6 504,25	8,00 F		1,08795		777,24	72,81	0,00	0,05
4		0,00		13 141,02	8,00 F		1,08795		1 570,28	147,11	0,00	0,18
0925936		0,00		83 789,07	13,75 R		3,29895		4 742,62	2 700,22	0,00	0,37
59771901000		0,00		6 575,50	1,50 F		5,38856		3 103,82	377,49	0,00	851,86
E03AL068		0,00		10 803,44	1,42 F		5,29327		7 138,79	928,50	0,00	146,74
05AL0131		0,00		61 516,09	11,33 V		2,1431		4 422,98	1 483,63	0,00	378,91
99280357554		0,00		62 048,20	13,50 F		4,25034		3 300,11	2 515,91	0,00	945,81
99295554862		0,00		124 939,91	14,58 F		4,46548		5 979,53	5 289,15	0,00	1 366,96
08AL094		0,00		186 176,42	14,92 R		4,72641		8 435,49	9 127,30	0,00	2 467,70
98338533422		0,00		9 912,85	1,00 F		5,84259		9 476,90	891,93	0,00	873,17
0856579		0,00		17 114,90	23,42 R		2,71301		495,84	493,10	0,00	32,93
08AL095		0,00		395 543,23	15,42 R		5,21851		16 391,64	19 278,55	0,00	319,48
1132815		0,00		243 486,07	26,50 R		2,70844		6 171,67	6 491,10	0,00	11 106,85
MON502783EUR		0,00		47 048,60	11,08 F		5,2124		2 784,88	2 571,41	0,00	3 692,87
		0,00		180 000,00	14,42 F		1,81732		0,00	0,00	0,00	2 285,86
Total général		0,00		1 506 493,75					98 255,70	54 927,61	0,00	6 124,30
												30 644,15

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON		CA	2016
----------------------------------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)		A2.2

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts décaissés » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
08AL094	CAISSE D'EPARGNE	257 193,95	186 176,42	1	24,00				0,00 0		4,72641	9 127,30	0,00	12,36 %
08AL095	CAISSE D'EPARGNE	496 918,43	385 543,23	1	24,00				0,00 0		5,21851	19 278,55	0,00	26,26 %
TOTAL B		754 112,38	581 719,65									28 405,85	0,00	38,61 %
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		754 112,38	581 719,65									28 405,85	0,00	38,61 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17					
	% de l'encours	61,39%					
	Montant en euros	924 774,10					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	38,61%					
	Montant en euros	581 719,65					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON

CA 2016

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV
A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
Total												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndat, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166	2016	0000	01/01/2016	ST SIMON CDC			0000		0000	0000	0000	0000	0000	0000	0000		
Refinancement de dette (3)	2016	0000	01/01/2016	ST SIMON CDC			0000		0000	0000	0000	0000	0000	0000	0000		
Total des recettes au c/166	2016	0000	01/01/2016	ST SIMON CDC			0000		0000	0000	0000	0000	0000	0000	0000		
Refinancement de dette (4)	2016	0000	01/01/2016	ST SIMON CDC			0000		0000	0000	0000	0000	0000	0000	0000		

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON

CA

2016

IV - ANNEXES

IV

A2.7

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		Intérêts	Capital		

(1) Inscrive les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON	CA 2016
---------------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		166 500.00	154 016.45
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		103 000.00	103 896.45
1641	Emprunts en euros	103 000.00	100 848.60
1681	Autres emprunts	0.00	3 047.85
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		63 500.00	50 120.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	63 500.00	50 120.00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	154 016,45	0,00	0,00	154 016,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		502 207.24	III 376 220.99
Ressources propres externes de l'année (a)		145 164.00	131 175.18
10222	Dotations, fonds divers et réserves	143 164.00	127 201.00
276341	Autres immobilisations financières	2 000.00	3 974.18
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		357 043.24	245 045.81
28031	Amortissement des immobilisations	7 000.00	10 088.71
28041411	Amortissement des immobilisations	0.00	6 574.90
28041481	Amortissement des immobilisations	0.00	723.83
28041511	Amortissement des immobilisations	0.00	200.00
28041581	Amortissement des immobilisations	0.00	966.00
2804182	Amortissement des immobilisations	0.00	1 340.68
28051	Amortissement des immobilisations	2 500.00	2 308.56
2811	Amortissement des immobilisations	0.00	0.00
28128	Amortissement des immobilisations	3 500.00	3 120.14
281311	Amortissement des immobilisations	19 000.00	0.00
281318	Amortissement des immobilisations	0.00	19 874.12
28132	Amortissement des immobilisations	19 000.00	19 897.89
28135	Amortissement des immobilisations	10 600.00	10 811.36
28138	Amortissement des immobilisations	14 000.00	3 017.67
28141	Amortissement des immobilisations	6 700.00	0.00
28148	Amortissement des immobilisations	3 550.00	0.00
28151	Amortissement des immobilisations	500.00	448.12
28152	Amortissement des immobilisations	2 600.00	2 279.73
281531	Amortissement des immobilisations	6 000.00	5 745.45
281538	Amortissement des immobilisations	0.00	1 612.31
281578	Amortissement des immobilisations	0.00	1 451.53
28158	Amortissement des immobilisations	19 000.00	24 624.07
28181	Amortissement des immobilisations	250.00	251.55
28182	Amortissement des immobilisations	67 000.00	57 307.37
28183	Amortissement des immobilisations	1 800.00	246.00
28184	Amortissement des immobilisations	20 000.00	18 887.73
28188	Amortissement des immobilisations	54 000.00	53 268.09
024	Produits de cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	100 043.24	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	376 220.99	0.00	46 370.67	276 543,33	699 134,99

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	154 016,45
Ressources propres disponibles	IV	699 134,99
Solde	V = IV - II (3)	+ 545 118.54

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN	Ax.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN	Ax.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON		CA	2016
----------------------------------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)		A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Date de la délibération :	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)						
	Dépenses nettes (a-c)						
	RECETTES (b)						
	Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.4

VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
 ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux			0.00	
Acquisitions à titre gratuit			0.00	
Mise à disposition			0.00	
Affectation			0.00	
Mises en concession ou affermage			0.00	
Divers			0.00	
TOTAL GENERAL		0,00	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON	CA 2016
---------------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	3 810 565,63
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice		
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCE1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	3 810 565,63
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)		0,00%
I/II		0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-50 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON

CA 2016

IV - ANNEXES

IV

B1.4

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON	CA 2016
---------------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
 (article L. 2313-1 du CGCT)**

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations		
ADERMAS	28 261.75€	SUBVENTION
AMICALE POMPIERS DE FLAVY DU CTRE DE SECOURS FLAVY	763.00€	SUBVENTION
ASSOC. ENCOURAGEMENT PRAT. SPORT CAUE	6 000.00€	SUBVENTION
COMITE D'ANIMATION DE LA COMITE DE JUMELAGE	750.00€	SUBVENTION
FAMILLES RURALES	1 500.00€	SUBVENTION
MEMOIRE DU CANTON ASSOCIATION SOLIHA	2 500.00€	SUBVENTION
	175.00€	SUBVENTION
	500.00€	SUBVENTION
	516.00€	SUBVENTION
ASSOCIATION CHOREOLIENNE	250.00€	SUBVENTION
DIVERS	2 500.00€	SUBVENTION
TENNIS	2 500.00€	SUBVENTION
Personnes de droit public		
Communes		
FLAVY LE MARTEL	4 450.00€	SUBVENTION
Autres		
MISSION LOCALE	1 524.00€	SUBVENTION
TOTAL GENERAL	52 189,75	

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	0	0
ATTACHE	A	0	0	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	0	0	0	0	0	0
REDACTEUR	B	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
AGENT ADMINISTRATIF 2E CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	0	0	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE (d)		0	0	0	0	0	0
EDUC PPAL DE JEUNES ENFANTS	B	0	0	0	0	0	0
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	B	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICE	B	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ANIMATEUR NAP	C	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	C	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ER CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (g)		0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR APS	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2E CLASSE	B	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ASSISTANT ENSEIG. ARTISTIQUE	B	0	0	0	0	0	0
ASST. ENSEIG. ARTIST. PRINCIPAL 1ER CL	B	0	0	0	0	0	0
ASST. ENSEIG. ARTIST. PRINCIPAL 2EME CL	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		0	0	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	0	0	0	0	0	0
AIDE OPERATEUR ACT. PHYS & SPORTIVES	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+ff+g+hh+i+j+k)		0	0	0	0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 8/12).

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	CULT		0,00		
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	B	S		0,00		
ADJOINT ANIMATION 2E CLASSE	C	ANIM		0,00		
ANIMATEUR NAP	C	S		0,00		
ADJOINT TECHNIQUE 2E CLASSE	C	TECH		0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) RÉMUNÉRATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.3-3-2^e : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.3-3-3^e : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.3-3-4^e : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.3-3-5^e : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Communauté Com St-Simon - 02 - CDC ST SIMON	CA 2016
---------------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2016	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
AMEVA		Sans fiscalité propre	1 857,00
VALOR'AINES		Sans fiscalité propre	401 244,51

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - CDC ST SIMON

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 367 398.24	1 075 339.29	0.00	292 058,95
RECETTES	1 367 398.24	993 823.49	0.00	373 574,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 990 879.24	3 721 245.26	0.00	269 633,98
RECETTES	3 990 879.24	4 083 128.87	0.00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 - CIRCUIT (1)

BUDGET : CIRCUIT N°SIRET : 24020052700044				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	168 179.01	118 437.28	0.00	49 741,73
RECETTES	168 179.01	81 605.70	0.00	86 573,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	476 587.42	343 340.86	0.00	133 246,56
RECETTES	476 587.42	473 934.41	0.00	2 653,01

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - LOTISSEMENT DE CLASTRES (1)

BUDGET : LOTISSEMENT DE CLASTRES N°SIRET : 24020052700028				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0.00	140 981.36	0.00	0,00
RECETTES	0.00	137 380.16	0.00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0.00	140 981.36	0.00	0,00
RECETTES	0.00	140 981.36	0.00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 535 577.25	1 334 757.93	0.00	200 819,32
RECETTES	1 535 577.25	1 212 809.35	0.00	322 767,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 467 466.66	4 205 567.48	0.00	261 899,18
RECETTES	4 467 466.66	4 698 044.64	0.00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	6 003 043,91	5 540 325,41	0,00	462 718,50
TOTAL GENERAL DES RECETTES	6 003 043,91	5 910 853,99	0,00	92 189,92

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	8 826 000,00	3,823	10,600	0,000	935 556,00	3,823
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 345 000,00	3,812	1,030	0,000	65 354,00	3,812
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	813 900,00	0,755	2,530	0,000	20 592,00	0,758
Cotisation foncière des entreprises	1 105 000,00	12,548	21,480	0,000	237 354,00	12,548
TOTAL	17 089 900,00	4,190			1 258 856,00	5,309

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le **PRESIDENT**,
 A, le

Le **PRESIDENT**,

Délibéré par le **Conseil Communautaire**, réuni en session

A, le

Les membres du **Conseil Communautaire**,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le **PRESIDENT**, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser

p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.24	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.25	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.26	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.28	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.29	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.30	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.31	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.32	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.33	A4 - Etat des provisions	X	
p.34	A5 - Etalement des provisions	X	
p.35	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.37	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnemer	X	
p.38	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.39	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.40	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.41	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.42	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.43	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.44	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.45	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.46	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.47	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.48	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.49	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.50	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.51	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.52	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.53	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.54	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.55	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.56	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.57	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.58	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.62	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.63	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.64	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.65	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.66	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.67	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.68	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.69	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.70	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.71	D2 - Arrêté et signatures	X	